N° 15 06 01

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

18 juin 2015

Date du Conseil Municipal

24 JUIN 2015

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents --- 26

Votants ----- 33

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,
Le vingt quatre juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOT, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

A l'exception de :
Madame JARDIN a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES,
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur BEAUREPAIRE,
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur DONNE,
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX,
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT,
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOT,
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame HUCHET est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM) PORNICHET EVENEMENTS – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSÉ :

Depuis le 11 janvier 2012, la Société d'Economie Mixte (SEM) Pornichet Evénements assure la gestion et l'exploitation du site de l'hippodrome, conformément à la convention d'affermage.

L'article 15 des statuts de la Société d'Economie Mixte (SEM) Pornichet Evénements prévoit que le Conseil d'Administration est composé de douze membres. Les représentants de la Collectivité au Conseil d'Administration sont désignés par elle et éventuellement relevés de leurs fonctions dans les mêmes conditions, conformément aux dispositions de l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales. Les autres administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire.

Par délibérations n°14.04.25A en date du 23 avril 2014 et n°15.05.07 en date du 6 mai 2015, le Conseil Municipal a désigné ses neuf représentants au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM) Pornichet Evénements comme suit :

- ✓ Monsieur LE MAIRE
- ✓ Madame MARTIN
- ✓ Monsieur BEAUREPAIRE
- ✓ Monsieur POUSSET
- ✓ Monsieur SAILLANT
- ✓ Madame LEVESQUE

- ✓ Monsieur GUGLIELMI
- ✓ Monsieur DAGUIZE
- ✓ Madame SOBRAQUES-BRAYE

Suite à la démission de Madame SOBRAQUES-BRAYE de ses fonctions de conseillère municipale, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM) Pornichet Evénements.

DELIBERATION :

⇨Vu les statuts de la Société d'Economie Mixte (SEM) Pornichet Evénements et notamment l'article 15,
⇨Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 autorisant le vote à mains levées,
⇨Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33,
⇨Vu la délibération n°14.04.25A en date du 23 avril 2014,
⇨Vu la délibération n°15.05.07 en date du 6 mai 2015,
⇨Vu l'avis de la Commission des finances en date du 17 juin 2015,
⇨Considérant que Madame SOBRAQUES-BRAYE ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement,
⇨Vu la candidature de Madame CHUPIN,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Décide de procéder au vote à mains levées.

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOT, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER),

- Désigne Madame CHUPIN membre du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM) Pornichet Evénements en remplacement de Madame SOBRAQUES-BRAYE.

- Rappelle que le Conseil d'Administration de Société d'Economie Mixte (SEM) Pornichet Evénements est composé des neuf représentants suivants :
  - ✓ Monsieur LE MAIRE
  - ✓ Madame MARTIN
  - ✓ Monsieur BEAUREPAIRE
  - ✓ Monsieur POUSSET
  - ✓ Monsieur SAILLANT
  - ✓ Madame LEVESQUE
  - ✓ Monsieur GUGLIELMI
  - ✓ Monsieur DAGUIZE
  - ✓ Madame CHUPIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE PORNICHET * LOIRE-ATLANTIQUE *

Jean-Claude PELLETEUR